

LES AMI.E.S DES BOISÉS DE GRANBY

**PLATEFORME DE TRENTE DEMANDES**

**PRÉSENTÉES AUX CANDIDATS**

**aux élections municipales du 7 novembre 2021**

*Mise à jour : 21 septembre 2024*

à réaliser dans ce futur mandat, soit d'ici novembre 2025

La ville de Granby a de grandes responsabilités par rapport à l'environnement qui affectent la qualité de vie des citoyens. D'ailleurs, le récent jugement connu sous le nom Boisé Sabourin à St-Bruno (505-17-009877-178) établit une jurisprudence quant aux pouvoirs de régler des municipalités. Il y est entre autre précisé qu'une ville peut "régir ou restreindre la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée" (Article 113- 12.1 de la LAU- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme). On y retrouve aussi une référence à l'article 113-16 "régir ou prohiber tous les usages du sol, constructions ou ouvrages, ou certains d'entre eux, compte tenu, soit de la topographie du terrain, soit de la proximité de milieux humides et hydriques, soit des dangers d'inondation, d'éboulis, de glissement de terrain ou d'autres cataclysmes, soit de tout autre facteur propre à la nature des lieux qui peut être pris en considération pour des raisons de sécurité publique ou de protection de l'environnement;...) *Ces mêmes motifs sont présents aussi à l'article 115-4 pour le lotissement.*

Les Ami.e.s des boisés de Granby *ont interpellé* les conseiller.ère.s et maire élu.e le 7 novembre 2021 afin que des actions soient accomplies dans le prochain mandat. Dans plusieurs villes du Québec, des demandes semblables seront faites aux élus. Voici les demandes qui leur sont adressées:*les modifications du 21 septembre 2024 sont en italiques*

### **Protection des milieux naturels pour la santé de la population**

1. Protéger tous les milieux naturels sur le territoire de la municipalité.
2. S'engager à appuyer l'adoption d'une nouvelle Politique d'aménagement du territoire audacieuse et dans laquelle se trouve une cible de protection d'au moins 31% en 2022 et de 12% en zone urbaine en 2025;*l'adoption du PRMHH et de la politique des milieux naturels et du plan de conservation des milieux naturels, 30% est un engagement électoral, il faudra viser plus que 30% et plus que 5% en milieu urbain, et protéger les 25% de la zone agricole, viser à protéger les terres Comeau et DiCarlo donc zoner les terres agricoles en zones forestières.*
3. Offrir un accès un milieu vert à 300m de pour tou.tes les citoyen.nes; *Une évaluation est possible avec le Plan directeur des parcs.*
4. Empêcher la destruction ou l'altération de tout milieu humide ou de l'habitat d'espèces menacées ou vulnérables; *en adoptant un règlement qui interdit tout déblai ou remblai et augmenter la zone de protection des milieux humides.*

5 Favoriser la conservation et la mise en place de corridors écologiques pour relier les milieux naturels protégés, notamment en collaborant avec les municipalités voisines et les autres paliers de gouvernement (MRC, etc.); *par exemple le boisé des Oliviers, le boisé Quévillon et le boisé des Peintres ainsi que le quartier des Coteaux.*

6. Aménager des corridors naturels, des forêts urbaines, soutenir les initiatives citoyennes de restauration des milieux naturels dégradés et favoriser le verdissement en général sur le territoire de la municipalité; *se référer au mémoire sur la rivière Yamaska-Nord et l'engagement de planter 7000 arbres. La Ville devrait fournir un plan de reboisement pour 2026 et après et procéder à l'adoption d'un plan de reboisement. (re: Plan d'action de foresterie urbaine)*

7. Engager la ville dans le respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB 1992) des Nations Unies, en respectant, au minimum, les nouvelles cibles qui seront établies en 2021; *en créant plusieurs micro-forêts.*

8. Adopter un règlement pour que les promoteurs versent au moins 5% de la valeur de leur projet pour la restauration de milieux dégradés ou pour l'établissement de corridors fauniques; *ceci permettrait de financer des projets de reboisement ou des actions du plan de conservation.*

9. Inscire les milieux naturels dans les actifs municipaux; *tels le parc Victoria, le boisé Miner, le CINLB, etc, compte tenu des services écosystémiques qu'ils rendent.*

10. Sensibiliser et informer sur les services écosystémiques et sur les bénéfices des milieux naturels sur la santé des populations d'une valeur de 177 millions par année en 2013 et tenir une mise à jour de ces études; *planifier la mise à jour dans les plus brefs délais.*

11. Établir des pénalités suffisamment sévères pour être dissuasives pour ceux qui enfreignent les règlements et créer un registre visant à avoir des pénalités plus sévères lorsqu'il y a une récidive; *tels empiètement sur les milieux naturels, abattage d'arbre, destruction des milieux naturels, en s'appuyant sur les récentes lois provinciales*

## AUTRES PROPOSITIONS

12. En toute transparence, mandater sur une base annuelle un tiers indépendant afin d'établir un bilan territorial des sources de GES et la progression de l'empreinte carbone de la municipalité; *devrait être inclus au plan d'adaptation des changements climatiques de la Ville à venir très bientôt.*

13. Préparer, à partir du bilan territorial, en respectant les principes de la démocratie participative, avec les citoyen.nes et les autres acteurs locaux, un plan visant à réduire les émissions de GES de 7,6 % par année tel que recommandé par l'ONU;

14. Promouvoir l'utilisation d'énergie renouvelable (hydroélectricité, géothermie ou autre) pour le chauffage des nouveaux bâtiments (résidentiel, commercial, institutionnel); *en mettant en place de nouvelles subventions et/ou nouveaux incitatifs (couche jetable, baril de pluie, toilette débit réduit, prise électrique voitures)*

15. Refuser l'établissement d'industries fortement émettrices de GES et favoriser l'implantation d'industries à faible empreinte écologique et carboneutres;

16. Lutter contre l'étalement urbain et l'empiétement sur les aires agricoles et naturelles par une stratégie de densification, notamment en favorisant la construction de logements sociaux, abordables et l'implantation de coopératives d'habitation; *déjà en cours de belle façon.*

17. S'assurer que les lois et règlements sur les bandes riveraines soient renforcées et que celles sur les fosses septiques soient respectés; *entre autres 30m pour tous les ruisseaux menant à la rivière Yamaska Nord et Mawcook*

18. Voir à une gestion des matières résiduelles vers le zéro déchet; *améliorer le recyclage et le compostage de concert avec la MRC.*

19. Produire un diagnostic du territoire sur sa vulnérabilité face aux différentes conséquences des changements climatiques; *à voir dans la politique d'adaptation aux changements climatiques*

20. Développer des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme en concertation avec la population et les respecter en observant un moratoire sur le dézonage agricole, l'acceptation des demandes de dérogation des promoteurs et refuser de participer à toute transaction spéculative visant les terres agricoles; *Granby Ville Nourricière devrait se prononcer sur l'interdiction de changement des vocation des territoires agricoles.*

21. Faire appel à la science de la phytotechnologie dans les plans de verdissement et dans la conception de tout plan d'urbanisme, pour tirer un maximum d'avantages des services que la nature peut nous rendre de manière durable;
22. Favoriser le déploiement des phytotechnologies en milieu privé par des incitatifs financiers ou autres; *s'attaquer à réduire les îlots de chaleur et accélérer la mise en oeuvre du nouveau règlement adopté en décembre 2023*
23. Verdir, déminéraliser et adapter le territoire de la municipalité (notamment les stationnements) selon le diagnostic de vulnérabilité du territoire (inondations, vents violents, vagues de chaleur, pluies abondantes, etc.);
24. Sensibiliser les propriétaires de terrains privés au verdissement dans le but de réduire ou éviter les îlots de chaleur et préserver la biodiversité;
25. Procéder à un reboisement et à la plantation d'arbres dans les quartiers qui en sont dépourvus; *avoir un plan quinquennal*
26. Convertir les bâtiments municipaux aux énergies renouvelables pour tout programme de mise aux normes;
27. Réviser les règlements municipaux pour converger vers les pratiques de sobriété carbone les plus récentes (par exemple : abolir l'interdiction de panneaux solaires en versants donnant vers la rue, imposer certains types de revêtements ou lever les interdictions des cordes à linge);
28. Adopter une politique sur l'éclairage des voies publiques respectueuse de la biodiversité, tout en assurant la sécurité des citoyens; *viser une couleur 2200K ou moins et diminution des lumens et favoriser les périodes d'éclairage*
29. S'engager à ce que la sélection des végétaux plantés en ville favorise les espèces indigènes qui offrent au moins une fonction nourricière, nectarifère, textile, etc.;
30. Travailler activement à l'adoption d'une politique visant à assurer, développer et soutenir l'autosuffisance alimentaire; *par exemple mise en place de serres coopératives, OBNL, hydroponie et aquaponie, ainsi que jardins verticaux.*